



Ligue d'Aéro Modélisme du Centre Val de Loire



FICHE PRATIQUE

Ailes, Brevets, QPDD

Lors de la réunion du CODIR de la Ligue d'aéromodélisme du Centre Val de Loire, qui s'est déroulée le samedi 16 mars 2019 à CHATEAUROUX (Indre) ont été confirmés les points suivants:

- les sessions ailes, brevets et QPDD doivent être obligatoirement enregistrées au préalable sur le calendrier fédéral (minimum 15 jours avant la date prévue),
- examineurs : seuls les détenteurs de la qualification "examineur QPDD" ainsi que les juges nationaux peuvent faire passer les différentes épreuves.

afin de faire "tourner" les examineurs il a été décidé:

- deux examineurs sont obligatoires pour faire passer les différents examens. Un du club organisateur (s'il y a un détenteur de la qualification sinon le président du club fera appel à un examineur extérieur) et un deuxième qui sera désigné par le délégué départemental qui le recherchera parmi les détenteurs de la qualification.
- les demandes de validation des examineurs doivent être envoyées à la Ligue (minimum 15 jours avant la date de session) adresses : lamcvl@comite.ffam.asso.fr ou cdam.cher@free.fr.
- une fois les épreuves réalisées tous les documents doivent être envoyés (après avoir été contrôlés par le président du club organisateur) à la ligue par courriel ou par courrier postal à l'adresse : Claude SCHNÜRER, "La Valette" 18170 SAINT PIERRE LES BOIS. Il est important de garder une copie des documents.

Nota: les imprimés mal renseignés ou incomplets ne seront pas pris en compte.